



**DEMANDE D'AIDE À LA MISE EN CULTURE DE CÉRÉALES
ET OLEOPROTEAGINEUX 2020**

Afin d'accompagner le développement des productions de céréales et oléoprotéagineux sur la campagne 2020, l'Agence Rurale met en place une aide à la mise en culture.

Il est entendu que l'aide servie porte sur les cultures dont la liste exhaustive et période de semis figure en annexe de la présente demande.

Cette aide à la mise en culture consiste à la prise en charge par l'Agence Rurale d'une partie du montant des semences selon les modalités définies en annexe de la présente demande. L'aide sera versée directement au distributeur sur présentation par ce dernier des factures correspondantes à l'attestation de prise en charge délivrée par l'Agence Rurale après que le bénéficiaire se soit acquitté de sa part.

Je soussigné (nom, prénom, qualité)
Agissant pour le compte de (désignation et RIDET de l'entreprise ou de l'organisme)
.....
Inscrit au registre de l'agriculture sous le numéro :
Adresse postale :
N° de téléphone :
Email@ :
Commune d'exploitation :
Domicilié à

Sollicite l'attribution de l'aide à la mise en culture des céréales et oléoprotéagineux selon les modalités figurant en page suivante.

Date : Signature :

Pièces à joindre :

- Devis distributeur

Récapitulatif de demande d'aide à la mise en culture de céréales et oléoprotéagineux -2020



Bénéficiaire :

Distributeur :

Localisation	Nom de la parcelle	Surface	Nom céréale / oléoprotéagineux	Variété	Date prévisionnelle de semis	Densité de semis	Besoin en semences	
		(Ha)				(pieds/Ha)	Nbre Sacs ou doses	Kg
						Total		

Date :

Signature :

Annexe : Listes des céréales et oléoprotéagineux, périodes de semis et taux de prise en charge du coût des semences

Céréales et oléoprotéagineux			
Nom Commun	Genre espèce	Période de semis	Taux de prise en charge par AR du coûts semences
Maïs grain	Zea mays	1/01/2020 au 30/09/2020	40%
Blé fourrager	Triticum sp.	sans restriction	80%
Triticale	Triticosecale sp.	sans restriction	80%